

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 02 Mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	09

DATE DE LA CONVOCATION 24 février 2023
---

L'an deux mil vingt trois  
et le deux mars  
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du  
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de  
leurs séances, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS,  
Présidente.

**Présents :** NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, BADOIL  
René, JOANNIN Marie, DURAND Pierre, RULLIAT Nathalie,  
RULLIAT Christian, BLUM Virginie

**Absents excusés :** -  
**Secrétaire :** BLUM Virginie

## D2023-001 **Objet :** Approbation du compte de gestion 2022

Madame la Présidente fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2022.

### **Les membres du CCAS,**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Les membres du CCAS, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

**DECLARENT** que le Compte de Gestion pour l'exercice 2022, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

**APPROUVENT** le Compte de Gestion 2022.

Fait et délibéré le 2 mars 2023  
La Présidente

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

13 MARS 2023

13 MARS 2023

